

croire que Pie VI lui a adressé le Bref dont il se glorifie , après avoir lû les quatre premiers volumes. Aïez la bonté de relire ce Bref , & vous verrez que ce n'est que d'après la lecture de la lettre de l'auteur & après avoir vû simplement le plan de l'ouvrage , & non point d'après la lecture de l'ouvrage même , que ce Bref a été donné. Le Pontife y dit même équivalement , ou plutôt expressément qu'il ne l'a point encore lû. *Tum ex ipsâ operis fronte , tum ex iisdem litteris tuis perspicuè cognovimus &c.* Et plus bas : *incredibili . . . desiderio exarsimus per nosmetipsos libros tuos , cum primùm per occupationes licebit , evolvendi.* Non , Monsieur , Pie VI n'avoit point lû cet ouvrage , quand il a donné ce Bref : & je suis persuadé que s'il vient à le lire , il en portera un tout autre jugement. Pardonnez-moi la liberté que j'ai prise : vous ferez l'usage qu'il vous plaira de ce que j'ai cru devoir vous faire observer. Pour vous égayer un peu après ces sèches remarques , j'ajouterai ce calembour d'un homme agréable , qui ayant été prévenu comme vous en faveur de Mr. de Creux au commencement de l'ouvrage , & détrompé par la suite de la lecture , me dit : je l'avois cru profond , mais je vois qu'il n'est que *creux*.

